



RÈGLEMENT – LA RONDE DU CHARDON (2022)

ARTICLE 1 : ORGANISATION	2
ARTICLE 2 : PARCOURS	2
ARTICLE 3 : ENGAGEMENT et INSCRIPTIONS	2
ARTICLE 4 : DOSSARDS	3
ARTICLE 5 : SECURITE	3
ARTICLE 6 : ASSURANCE & RESPONSABILITES	3
ARTICLE 7 : CLASSEMENT et RECOMPENSES	4
ARTICLE 8 : PARCOURS ENFANTS	4
ARTICLE 9 : RANDONNEE PEDESTRE	4
ARTICLE 10 : CANICROSS, MARCHE NORDIQUE	5

ARTICLE 1 : ORGANISATION

« La Ronde du Chardon » est une course organisée par le F.J.E.P Section Marche de MONTGISCARD.

Elle aura lieu le dimanche 17 Avril 2022.

Le départ est fixé à Montgiscard à 09h30 pour la course des adultes, à 11h00 pour la course adolescent.es et 11h30 pour la course enfants.

ARTICLE 2 : PARCOURS

Boucles de 05 ou 11 Kms empruntant un parcours nature autour de Montgiscard.

L'arrivée et le départ sont situés Place du Foirail de Montgiscard.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler /modifier la manifestation.

Dans le cas d'annulation : seuls les frais d'inscription seront remboursés (les frais de banque resteront à la charge du coureur – voir article 3).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT et INSCRIPTIONS

Le nombre de coureurs est limité au 300 premiers inscrits (toutes courses confondues).

Les inscriptions se feront uniquement par l'intermédiaire du site internet

www.larondeduchardon31.fr

Le montant de l'inscription de la course est fixé au tarif de 12€.

Des frais de banque seront rajoutés à l'inscription (ils sont de 5% soit 0,60€).

Les courses sont ouvertes :

Aux coureurs majeurs,

Aux coureurs mineurs de plus de 16 ans le jour de la course (avec autorisation parentale).

Les pièces à fournir lors de l'inscription :

- Un certificat médical
 - D'Aptitude (ou de non contre-indication) à la **PRATIQUE de la COURSE à PIED EN COMPÉTITION**,
 - Datant de moins d'un an le jour de la course.

OU

- La photocopie d'une licence acceptée par la réglementation des courses Hors Stade.
- Pour les coureurs mineurs : Une autorisation parentale est aussi demandée.

Les justificatifs sont à déposer lors de votre inscription sur le site (en cas d'oubli de votre part ou de pièce non valide, un mail de rappel vous sera envoyé).

Nota : Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement ou d'inscription invalide.

ARTICLE 4 : DOSSARDS

Les dossards seront à retirer

- Le samedi 16 avril de 15h à 18h à la Halle, Salle Multi-Activités
 - En face du : 27 Grand'Rue - Montgiscard
- Sur place le Dimanche 17 avril de 07h30 à 9H10 - parking du Foirail.

Nota :

- Pass sanitaire obligatoire, pour la remise du dossard.
- Port du masque obligatoire avant et après la course (conformément à la législation en vigueur le jour de la course).

ARTICLE 5 : SECURITE

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. Aucun véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur pendant sa course. La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Le parcours coureur sera balisé (flèches et pancartes).

Un poste de ravitaillement à mi-parcours (environ) du 11 km, sous réserve des contraintes sanitaires le jour de la course.

ARTICLE 6 : ASSURANCE & RESPONSABILITES

Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit s'assurer de sa bonne condition physique. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle accident.

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

a) Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance n° 2572421K souscrite auprès de la MAIF.

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels.

Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

L'inscription à cette course vaut adhésion au présent règlement et acceptation de la part des participants de voir figurer leurs noms, prénoms et photos dans les médias, sur le site Internet et sur tous documents que l'organisation serait amenée à diffuser après l'épreuve.

ARTICLE 7 : CLASSEMENT et RECOMPENSES

Le classement chronométré sera établi à l'arrivée après le passage sur la ligne du dernier coureur.

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Seront récompensés, exclusivement les 3 premiers masculins et les 3 premières féminines de la course.

ARTICLE 8 : PARCOURS ENFANTS

Animations réservées aux mineurs, non chronométrées et sans classement.

Inscription gratuite, le jour de la course.

- Animation ludique de 1400 m enfants nés en 2011 et 2012.
- Animation ludique de 700 m enfants nés en 2013, 2014 et 2015.
- **Port du masque obligatoire avant et après la course (conformément à la législation en vigueur le jour de la course).**

ARTICLE 9 : RANDONNEE PEDESTRE

- Inscription gratuite sur place le jour même :
 - départ libre de 08h00 à 09h00.
 - départ accompagné à 08h30
- Randonnée empruntant le parcours de la course en sens inverse des coureurs.

Le parcours ne sera pas balisé, mais des plans au format A4, seront mis à disposition des randonneurs au stand d'accueil au départ de la course.

La priorité sera donnée aux coureurs, les randonneurs auront pour consigne de s'écarter afin de laisser le passage à chaque rencontre d'un coureur qui arrivera en sens inverse.

ARTICLE 10 : CANICROSS, MARCHE NORDIQUE

Il n'y aura pas de catégorie Canicross et Marche Nordique pour cette épreuve.

***** Fin du Règlement *****